

Commune de
FONTENAY SUR VÈGRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 11 JUILLET 2017

L'an deux mille dix-sept, le onze juillet, à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame LHOPITAL Monique, Maire.

Étaient présents : M. MARTEAU Jean-Luc, Mme FABLE Michèle, M. RUIILLÉ Guy, M. TURBLIN Vincent, M. TOUCHARD Fabien, M. MAZURE Mathias, M. CHAUVEAU Didier, Mme GIRAULT Catherine et M. GOUPIL DE BOUILLÉ Pierre

Absents excusés : Mme DORET Peggy

Secrétaire de séance : M. GOUPIL DE BOUILLÉ Pierre

Date de convocation : 04/07/2017

Date d'affichage : 04/07/2017

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Nombre de présents : 10

AJOUT À L'ORDRE DU JOUR :

- Régularisation emprunt
- Décision modificative n°3

ORDRE DU JOUR

- Indemnités pour gardiennage des églises communales
- Attribution du marché maintenance des extincteurs
- Affaires diverses

INDEMNITES POUR GARDIENNAGE DES EGLISES COMMUNALES
(2017-07-01)

Le Conseil Municipal fixe à 120,97 € le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église. Celle-ci sera attribuée à l'Association Diocésaine paroisse de Chantenay Villedieu.

ATTRIBUTION DU MARCHÉ MAINTENANCE DES EXTINCTEURS
(2017-07-02)

La Communauté de Commune Loué Brûlon Noyen et 19 communes, dont la commune de Fontenay sur Vègre, ont exprimé le souhait de mutualiser, via un marché de maintenance groupé, la maintenance et l'achat d'extincteurs.

Une consultation a été lancée le 10 avril 2017 sous forme de marché en procédure adaptée. Trois entreprises ont présenté leur candidature : EUROFEU, IPS et SICLI.

La Société SICLI a remporté le marché. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'attribution du marché.

REGULARISATION EMPRUNT
(2017-07-03)

Madame le maire informe le Conseil Municipal que le percepteur l'a informée d'une différence entre les tableaux d'amortissement des banques et la trésorerie. C'est pourquoi, une délibération doit être prise afin de régulariser la situation.

Le Conseil Municipal décide de modifier le budget comme suit :

Mandat au 1641 : 87, 16 €

Titre au 7788 : 87, 16 €

DECISION MODIFICATIVE N°3
(2017-07-04)

Le Conseil municipal décide de modifier le budget comme suit :

Dépense de fonctionnement : compte 023 : + 88 €

Recette de fonctionnement : compte 7788 : + 88 €

Dépense investissement compte 1641 : + 88 €

Recette investissement compte 021 : + 88 €

AFFAIRES DIVERSES

- Rue des lavandières : Madame le Maire informe le conseil municipal que la société Véolia a émis un devis de 1 965 € TTC pour le contrôle des canalisations des eaux pluviales. Le Conseil municipal a demandé à Madame le Maire de solliciter des devis auprès d'autres entreprises pour réaliser ces travaux.
- Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une facture d'eau, concernant la lagune et le plan d'eau, était anormalement élevée. Ceci était dû à une fuite.
- Information gendarmerie : Une application gratuite « STOP CAMBRIOLAGE » est disponible contre les cambriolages. Elle est mise à disposition des particuliers et des professionnels et est téléchargeable par tous les utilisateurs de smartphone sous le format Android et IOS. Elle permet d'alerter et de conseiller.
- L'école de Fontenay sur Vègre accueillera à la prochaine rentrée scolaire les enfants à partir de 2 ans et demi le matin seulement.
- Un conseiller de la DDT interviendra gratuitement le 8 août 2017 pour donner son avis sur l'organisation possible concernant le stationnement et la circulation dans le bourg.
- Le vidage du plan d'eau a commencé

La séance est levée à 21h40